

CABINET DU PRÉFET bureau de la communication interministérielle

Strasbourg, le 10 juin 2011

COMMUNIQUÉ PRESSE

Dispositif du plan canicule pour l'été 2011

Afin de mettre en place un dispositif de veille tout au long de cet été, le Comité départemental canicule présidé par Thierry DEVIMEUX, directeur de cabinet du préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin en lien avec l'Agence Régionale de la Santé s'est réuni le vendredi 10 juin 2011 en présence des acteurs locaux de la santé et de la protection sociale.

Cette réunion avait pour but de s'assurer de la mise à jour du dispositif d'aide éventuel au profit des personnes fragiles (personnes âgées et handicapées, enfants en bas âges, personnes sans-abri, etc.) en cas de fortes chaleurs.

Les Cellules interrégionales d'épidémiologie (CIRE) activeront tout au long de l'été leur réseau de surveillance et d'alerte basé sur des données sanitaires.

Le plan national canicule s'appuie sur cinq grands piliers :

- La mise en œuvre des mesures de protection des personnes à risque hébergées en institutions (établissements accueillant des personnes âgées, établissements pour personnes handicapées) ou hospitalisées en établissements de santé.
- Le repérage individuel des personnes à risque, grâce au registre des personnes fragiles ou isolées tenu par les communes.
- L'alerte, sur la base de l'évaluation biométéorologique faite par Météo-France et l'Institut de veille sanitaire (InVS).
- La solidarité vis-à-vis des personnes à risque, mise en œuvre grâce au recensement et aux dispositifs de permanence estivale des services de soins et d'aide à domicile et des associations de bénévoles.
- Le dispositif d'information et de communication, à destination du grand public, des professionnels et des établissements de santé.

A l'occasion du déclenchement du niveau de veille saisonnière, et bien qu'aucun épisode majeur de canicule n'ait été constaté depuis 2006 (hormis deux épisodes assez brefs en 2009 et en 2010), il est indispensable de rester mobilisé pour assurer efficacement la prévention et la gestion sanitaire de la période estivale, et de renforcer encore la solidarité entre les générations, principe majeur de ce plan.

Pour en savoir, plus d'informations sur le site : http://www.bas-rhin.gouv.fr